

Décision

Générale

colonial

Décision n° 59-449-1934 mutation

n° 59-449-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 avril 1934

Numéro JO
n° 449 du 30/04/1934

Date du numéro
30 avril 1934

TEXTE INTÉGRAL

28 avril 1934, Mile Marie Guillet, en religion sœur « Jenune-Marie de In Croix, remplira les fonctions d'infirmière auxiliaire à l'hôpital colonial de Djibouti, . pendant l'absence de la sœur Marie-du-Calvaire, rentrant en France, Elle aura droit, en cette qualité, à l'allocation mensuelle de 1.000 francs, à l'exclusion de tous autres indemnités et avantages en nature,